

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et
de la communication DETEC

Berne, 7 mars 2019 / nb
VL mobilité multimodale

Par e-mail: konsultationen@bav.admin.ch

Prestations de mobilité multimodale Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

PLR.Les Libéraux-Radicaux accepte les grandes lignes de ce projet de modification de la Loi sur le transport de voyageurs (LTV). La mobilité multimodale offre des perspectives très intéressantes. Sa mise en œuvre est facilitée et accélérée par la numérisation. Des conditions-cadres favorables doivent être mises en place afin d'encourager cette évolution et de permettre le développement d'offres innovantes. Aussi, le PLR salue l'initiative du DETEC de lever les obstacles actuels, en adaptant et complétant la législation actuelle.

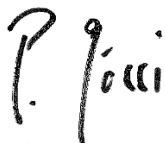
Cette modification de la LTV ne doit pas servir à renforcer délibérément un acteur au détriment d'un autre. Il est bon de rappeler que le transport individuel reste pour les régions sous-équipées en transport public un outil social de travail indispensable. Des conditions-cadres claires et justes, permettant de tirer le meilleur de chaque mode de transport, doivent être établies. Sur cette base, ce sont les consommateurs de mobilité qui façonneront l'offre.

Le Conseil fédéral prévoit une ouverture contrôlée de la distribution des billets des TP comme élément clef de la mobilité multimodale. Le PLR salue cette proposition, qui permettra d'exploiter pleinement le potentiel de la multimodalité. Il est judicieux que les intermédiaires en mobilité externe aux transports publics puissent eux-aussi vendre des billets de TP de manière autonome, aussi longtemps que le prix payé aux entreprises de transport public reste le même. Le PLR s'étonne toutefois que le Conseil fédéral propose la RailCom comme organe de surveillance du marché de la distribution de billets. Un organe de surveillance qui ne soit pas directement lié à un mode de transport en particulier devrait être envisagé à la place. Enfin, il est fondamental - pour que la multimodalité fonctionne - que tous les acteurs de la mobilité ouvrent à terme leurs systèmes de distribution : TP, taxis, offres de partage, etc.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux
La Présidente

Le Secrétaire général



Petra Gössi
Conseillère nationale

Samuel Lanz